

VILLE DE PULLY
Bureau du Conseil communal

Préavis No 14 – 2006 bis
au Conseil communal

**Proposition du Bureau du Conseil
communal pour les indemnités et
rétributions des Conseillères et Conseillers
communaux, des membres du Bureau et
des scrutateurs (Législature 2006-2011)**

9 août 2006

LEGISLATURE 2006-2011

Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau et des scrutateurs

Historique ; les membres susmentionnés étaient rétribués pour la législature 2002-2005 comme suit :

- Président (e) du Conseil Fr. 7'000.-- par année
Frais de représentation Fr. 3'000.-- par année
- Premier vice-président(e) Fr. 800.-- par année
- Deuxième vice-président(e) Fr. 600.-- par année
- Scrutateurs et scrutateurs suppléants Fr. 350.-- par année
- Secrétaire du Conseil Fr. 16'000.-- par année
Frais administratifs Fr. 4'000.-- par année
- Secrétaire suppléant du Conseil Fr. 20.-- par heure
- Membres des commissions permanentes et semi-permanentes Fr. 60.-- par séance
- Rapporteurs des commissions permanentes Fr. 150.-- par rapport
- Membres des commissions du Conseil Fr. 40.-- par séance
- Rapporteurs des commissions Fr. 150.-- par rapport
- Conseillers communaux de Pully Fr. 20.-- par séance
- Conseillers communaux des Monts-de-Pully Fr. 25.-- par séance
- Scrutateurs lors de votations et d'élections Fr. 20.-- par heure

Le Bureau du Conseil propose à la commission ad hoc les rétributions suivantes pour la législature 2006 – 2011


- Président (e) du Conseil Fr. 7'200.-- par année
Frais de représentation Fr. 3'000.-- par année
- Premier vice-président(e) Fr. 800.-- par année

- Deuxième vice-président(e) Fr. 600.-- par année
- Scrutateurs et scrutateurs suppléants Fr. 350.-- par année
- Secrétaire du Conseil Fr. 16'500.-- par année
Frais administratifs Fr. 4'000.-- par année
- Secrétaire suppléant du Conseil Fr. 20.-- par heure
- Membres des commissions permanentes et semi-permanentes Fr. 60.-- par séance
- Rapporteurs des commissions permanentes Fr. 150.-- par rapport
- Membres des commissions du Conseil Fr. 40.-- par séance
- Rapporteurs des commissions Fr. 150.-- par rapport
- Conseillers communaux de Pully Fr. 30.-- par séance
- Conseillers communaux des Monts-de-Pully Fr. 30.-- par séance
- Scrutateurs lors de votations et d'élections Fr. 20.-- par heure


Séance du Bureau du Conseil communal du 9 août 2006

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Marc ZOLLIKER

La secrétaire


Jacqueline VALLOTTON